

# LE CESER APPROUVE LES COMPTES RÉGIONAUX

Document original

[www.lanouvellerepublique.fr](http://www.lanouvellerepublique.fr)

Réuni en session lundi 24 juin, le Conseil économique, social et environnemental régional a rendu son avis sur le compte administratif 2023 de la région, saluant un « bon taux de réalisation ».



Au côté du premier vice-président du conseil régional Marc Gricourt (à gauche), Pierre Allorant (au centre) a ouvert les débats de la session du Ceser.

© (Photo NR)

Réuni en session lundi 24 juin, le Conseil économique, social et environnemental régional a rendu son avis sur le compte administratif 2023 de la région, saluant un « bon taux de réalisation ».

En ouverture de cette session, Pierre Allorant, président du Ceser, prenait la parole pour souligner le caractère « grave et particulier » du contexte institutionnel et politique.

*« Il ne m'appartient aucunement d'intervenir dans le débat de la campagne électorale des élections législatives, échéance majeure de la démocratie représentative dont nous respectons pleinement la légitimité [...] Toutefois, je souhaite rappeler le rôle indispensable, au sein d'une démocratie avancée, de l'écoute de la société civile organisée »,* soulignait le président du Ceser, insistant sur « l'indispensable conseil et l'éclairage de la décision publique » incarnés par l'assemblée consultative régionale.

S'agissant du compte administratif 2023, le Ceser retient notamment « *un bon taux de réalisation* » de 90 %, dont 83 % en investissements (608,7 millions d'euros) et 94,5 % en fonctionnement (1,05 milliard). Le résultat global de l'exercice 2023 s'élève à 2,1 millions, révélant « *un pilotage financier très fin par les services du conseil régional que le Ceser félicite.* »

## **Économie sociale et solidaire**

Par ailleurs, le Ceser a présenté sa contribution à la réflexion sur la stratégie régionale liée à l'économie sociale et solidaire (ESS). Il avait été saisi par le président François Bonneau sur deux thématiques : la formation des professionnels présents dans les structures ESS, et la diffusion de « l'esprit ESS » dans l'écosystème régional.

Dans son rapport, le Ceser propose sept actions pour répondre aux deux objectifs. Parmi ces actions, la création de modules d'enseignement dédiés dans les formations supérieures existantes, mais aussi une communication renforcée sur les modes d'entreprendre en ESS auprès des entrepreneurs comme des collectivités.

Le Ceser entend ainsi démontrer qu'il est possible « *de mêler culture économique et esprit social et solidaire au sein des entreprises. Cette ambition pourrait aboutir à ne plus distinguer l'ESS des autres pans de l'économie régionale.* »